

Communiqué de presse

FRÉQUENCES - OUTRE-MER

Attributions de fréquences dans les bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion et dans les bandes 700 MHz et 900 MHz à Mayotte : L'Arcep répond aux acteurs intéressés par des précisions sur les procédures d'appel à candidatures

28 septembre 2021

Les procédures d'appel à candidatures pour les attributions de fréquences dans les bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion et dans les bandes 700 MHz et 900 MHz à Mayotte lancées le 3 août 2021 prévoient que les acteurs envisageant de déposer un dossier de candidature pouvaient adresser à l'Arcep les demandes de précisions qu'elles jugeaient nécessaires jusqu'au 14 septembre 2021.

L'Arcep publie ce jour ces questions, ainsi que les réponses et précisions qu'elle a pu apporter sur les procédures.

L'Arcep mènera les procédures d'attribution et prévoit de délivrer les autorisations d'utilisation de fréquences aux lauréats au premier trimestre 2022.

Document associé

- [Précisions sur les appels à candidatures pour les attributions de fréquences dans les bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion et dans les bandes 700 MHz et 900 MHz à Mayotte](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise Lucas
Anne-Lise.LUCAS@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 [@ARCEP](https://twitter.com/ARCEP)  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion